



Compte rendu du CTSD de la DI des Hauts de France du 22 Octobre 2018

Après approbation des PV du 19 juin 2018 et du 2 juillet 2018, le président a abordé :

BOP 2018 – effectifs :

Le Président a précisé que les Effectifs de Référence ne correspondaient pas aux effectifs réels avec une différence de + 68 ETPT qui porterait le PAE à 1440 environ.

Dans la perspective du BREXIT et sans connaître à la date de ce CT le nombre d'emplois affectés au sein de la DI des Hauts de France, il est dans l'incapacité de nous donner un BOP 2018 modifié prenant en compte ces affectations.

Par exemple, l'incertitude de la création d'un voir 2 bureaux de douane sur Calais ou d'un seul situé à environ 10 kms de Calais ferry et du Tunnel, de l'amplitude horaire de ces bureaux, de l'implantation d'autres administrations (notamment PAF, SIVEP, Police...).

Il a néanmoins précisé que ce ou ces bureaux seront composés au minimum de 40 agents et qu'ils seraient susceptibles d'effectuer du travail nocturne.

Une étude sur le type de marchandise transitant par les liens Transmanche (Tunnel et Ferry) ne donnera ses premiers éléments de réponse que fin novembre 2018, celle-ci devrait permettre d'affiner les effectifs à implanter.

Le Gouvernement se réserve la possibilité d'agir par ordonnance pour accélérer les procédures dans le cadre des implantations immobilières « BREXIT ».

Concernant la BSIST1 au Tunnel sous la Manche, elle devrait passer en Très Grande Unité avec l'évolution de effectifs BR

Nous procédons alors au vote du BOP 2018

Nous avons voté contre car les effectifs « BREXIT » sont l'arbre qui cache la forêt des futures suppressions d'effectifs. Dans CAP 2022, il n'y a pas que le BREXIT... (il y a notamment dans un premier temps le transfert du service recouvrement vers la DGFIP puis vers une agence de recouvrement privée.)

Il nous explique avoir mis au vote ce point à l'ordre du jour uniquement par rapport au passage en Grande Unité de la BSI de Nogent sur Oise avec un renforcement de l'encadrement -(nomination d'un IR1..si il y a des candidats!!!)

Organisation de la BSISFF

Le Président a retiré ce point de l'ordre du jour comme nous l'avions demandé dans notre liminaire. Son choix est justifié par l'articulation de la consultation entre CHSCT et CT. Pour rappel, le CHSCT doit avoir voté un avis avant le passage en CT.

DUERP et PAP des 3 directions et de la DI des Hauts de France

L'assistant de Prévention de la DI des Hauts de France nous a présenté un bilan des DUERP dans lequel il ressort, que Les Risques Psychosociaux sont et ce, quelque soit la direction, le risque n°1.

Bilan de l'expérimentation des 12h00 au Tunnel sous la Manche

Le Président déplore le faible retour des études sur l'agenda du sommeil et l'Epworp. Malgré cela, le dispositif a été validé par la Médecine de Prévention pour toutes les unités du Tunnel sous la Manche.

Concernant le régime horaire des agents de Calais littoral, dès que le Brexit sera finalisé, les agents seront consultés sur la mise en place d'un système similaire au Tunnel.

Questions diverses

Résidence d'Arras : Nous avons rappelé au président que nous l'avions croisé lors d'une tournée syndicale sur site le 4 octobre dernier, alors que des rumeurs de changement de rattachement du Bureau et de la BSI d'Arras de la DR de Dunkerque sur la DR de Lille s'amplifiaient. Nous lui avons donc demandé de nous préciser ses intentions. Il nous indique qu'il est dans une phase de réflexion même s'il semble plus favorable à un rattachement dans le « giron » de la DR de Lille. Changement justifié par un allègement de la gestion des effectifs de la DR de Dunkerque (encore un effet du BREXIT...)

Il précise également que cette évolution ne remettra pas en cause l'avenir de cette résidence

Centralisation des 3 TIC : Pour les bureaux de Compiègne et Saint-Quentin , le Président est favorable, comme les deux Directeurs Régionaux concernés , à un échelonnement jusqu'au 1^{er} Janvier 2020.

NBI pour les agents de catégorie B et C de la Formation Professionnelle : Nous avons sollicité l'attribution d'une NBI à 10 points pour l'ensemble des agents de catégorie B et C chargés de la formation professionnelle , étant entendu qu'avec le BREXIT leur charge de travail devrait augmenter. Le Président s'est engagé à transmettre notre proposition avec avis favorable à la Direction Générale.

Moyens de communication : La Direction Régionale de Lille fait l'objet d'une expérimentation visant à doter chaque agent SURV d'un smartphone leur permettant d'accéder aux applications douanières. Pour les services de contrôle OPCO, un smartphone par unité de visite.

Les élus CGT

Jean-Marc Bruyère, Jean-Marc Watteau, Bruno Ponchel, Philippe Bollengier et Laurent Ménard